

## SEANCE DU 07 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-Tallende, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame GUILLOT Nathalie, Maire.

Présents : Mme GUILLOT Nathalie, M. LUSINIER Jacques, Mme EVRARD Agnès, Mme LHERMET Florence, M. TOURET Serge, Mme REY LE DONGE Martine, M. PETIT Julien, Mme LAPALUS Fabienne, Mme DOUSSON Aurélie, Mme OLIVIER Florence, M. CHALIN Jean-Baptiste, Mme JOUBERT Anne-Marie.

Absents excusés : M. JOLIVET Richard, Mme CORTIAL Nathalie (pouvoir à Mme EVRARD), M. GARCIA Isidro (pouvoir à M. PETIT), M. GAUDARÉ Gilles (pouvoir à M. LUSINIER), M. BAES Frédéric, Mme MORETTE-POUSSERGUE Gaëlle.

Monsieur Jacques LUSINIER a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 08 février 2024 est approuvé (une abstention : Mme LAPALUS).

Ordre du jour :

- Approbation procès-verbal réunion précédente
- Compte administratif 2023
- Compte de Gestion 2023
- Affectation de résultats 2023
- Service civique
- Plan de financement Association Foncière Agricole
- Création poste adjoint technique 5/35° pour accroissement temporaire d'activités
- Questions diverses

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Délibération n° 2024-13

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame EVRARD vote le compte administratif « Commune » de l'exercice 2023 tel que présenté ci-dessous, à l'unanimité :

### Fonctionnement

Dépenses		1 391 916.12
Recettes		2 418 689.48
	<i>Recettes 2023</i>	<i>1 748 303.56</i>
	<i>Excédent 2022</i>	<i>670 385.92</i>
Excédent 2023		1 026 773.36

### Investissement

Dépenses		1 304 250.94
	<i>Dépenses 2023</i>	<i>1 186 666.21</i>
	<i>Déficit 2022</i>	<i>117 584.73</i>
Recettes		983 667.33
Déficit 2023		-320 583.61

## COMPTE DE GESTION 2023

Délibération n° 2024-14

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget « Commune »,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## AFFECTATION DE RESULTATS

Délibération n° 2024-15

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

<p><u>Reports :</u> Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 117 584.73 € Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 670 385.92 €</p>
<p><u>Soldes d'exécution :</u> Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 320 583.61 € Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 1 026 773.36 €</p>
<p><u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : 425 830.00 € En recettes pour un montant de : 351 481.00 €</p>
<p><u>Besoin net de la section d'investissement :</u> Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 394 932.61 €</p>

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

<p><u>Compte 1068 :</u> Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 394 932.61 €</p>
--

<p><u>Ligne 002 :</u> Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 631 840.75 €</p>
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'affectation des résultats 2023 telle que présentée ci-dessus.

## SERVICE CIVIQUE

Par délibération du 22 juin 2022, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la commune pour permettre le recrutement de jeunes pour des missions dans le domaine périscolaire notamment. Il avait autorisé Madame le Maire ou son adjoint(e) à :

- demander l'agrément nécessaire,
- signer les contrats d'engagement avec les volontaires,
- ouvrir les crédits nécessaires pour le versement de l'indemnité complémentaire aux jeunes

L'inscription sur la plateforme « service civique » avait été réalisée, mais la demande d'agrément n'avait pas été demandée.

En effet les contraintes d'encadrement ne semblaient pas pouvoir être assurées au sein du Service Municipal Accueil et Restauration compte tenu de la charge de travail supplémentaire engendrée. D'autre part, une association avait été contactée, mais imposait le recrutement de deux jeunes, et le coût de la prestation de l'association était très élevé.

Dans le cadre de l'organisation des manifestations liés aux Jeux Olympiques, une ligne service civique « célébrations JOP 2024 » a été créée sur la plateforme « Service Civique ».

Or la commune souhaite mettre en place suite à sa labellisation « Terre de Jeux » de multiples animations en direction des écoles, mais également de toute la population. Le label « Club 2024 » basé sur trois piliers, engagement, héritage et célébration dont les principes essentiels sont :

- ✓ Gratuité
- ✓ Diffusion des jeux
- ✓ Respect du cadre sécuritaire
- ✓ Respect du cadre commercial
- ✓ Site identifiable

Permettra d'organiser une « fan zone » sur la place Darteyre les vendredis 26 juillet, 02 et 09 août avec diffusion des « Jeux ». Egalement en partenariat avec les commerçants, un espace restauration sera installé sur lequel pourront être servis des repas chauds ou froids.

Les principaux objectifs sont :

- ✓ Fédérer la population
- ✓ Partager l'émotion d'une compétition sportive
- ✓ Faire vivre la place Darteyre
- ✓ Encourager à la pratique du sport.

Pour participer à l'organisation, à la communication, à l'animation de ces événements, l'agrément a été déposé sur le site « Service Civique » afin de pouvoir proposer un « poste » à un (e) jeune volontaire sur une période de six mois.

## PLAN DE FINANCEMENT ASSOCIATION FONCIERE AGRICOLE

Madame LHERMET présente le plan de financement de l'association foncière agricole :

MISE EN TOURISME					
N°	INVESTISSEMENT (HT)		FONCTIONNEMENT (TTC)		
1.1	Belvédère	20 000 €			
1.2	Reprise du chemin	1 500 €			
1.3	Pupitres d'information	20 000 €			
1.4			Entretien annuel chemin		5 000 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>41 500 €</b>			
<b>TOTAL TTC</b>		<b>49 800 €</b>			<b>5 000 €</b>
Plan de financement					
Financiers		Dispositif	Taux	Montant	Total
FONCTIONNEMENT	Commune	Budget principal	100%	5000 €	5 000€
INVESTISSEMENT	Commune	Budget principal communal	20%	8 300 €	41 500 €
	Conseil Départemental 63	Mise en tourisme de la montagne de la Serre dans le cadre du Schéma Partagé de Gestion	40% (escompté)	16 600 €	
	Fondation Chaîne des Puy – faille de Limagne	Mécénat	40%	16 600 €	

AGROFORESTERIE					
N°	INVESTISSEMENT (HT)		FONCTIONNEMENT (TTC)		
1.5	Clôture	30 000 €			
1.6	Débroussaillage mécanique	22 500 €			
1.7			Aide à l'installation d'agriculteur		5 000 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>52 500 €</b>			
<b>TOTAL TTC</b>		<b>63 000 €</b>			<b>5 000 €</b>
Plan de financement					
Financiers		Dispositif	Taux	Montant	Total
FONCTIONNEMENT	Commune	Budget principal	100%	5000 €	5000 €
INVESTISSEMENT	Commune	Budget principal	20%	10 500 €	52 500 €
	Conseil Départemental 63	Mise en tourisme de la montagne de la Serre dans le cadre du Schéma Partagé de Gestion	20% (escompté)	10 500 €	
	Fondation Chaîne des Puy – faille de Limagne	Mécénat	60% (obtenu)	31 500 €	

Le budget, répondant aux normes de la comptabilité publique, qui sera préparé devra être présenté et adopté par les membres de l'association foncière.

## **CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE**

Délibération n° 2024-16

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est parfois nécessaire de renforcer l'équipe du Service Municipal Accueil et Restauration mais également l'équipe technique que ce soit au niveau de l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie ou des espaces verts, notamment pour les périodes de congés.

La création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activités apporterait de la souplesse dans la gestion du personnel en permettant de satisfaire les besoins urgents.

Vu l'article 3 – alinéa 1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (5/35<sup>e</sup>) du 01 juin 2024 au 31 mai 2025.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (5/35<sup>e</sup>) du 01 juin 2024 au 31 mai 2025 pour accroissement temporaire d'activités. La rémunération est fixée au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Allée des Marronniers**

Le mardi 19 mars, l'allée des Marronniers sera fermée à la circulation, l'entreprise RENON réalisera le goudronnage de la voie.

Les pavés récupérés lors de la réfection de la chaussée Place Dr Darteyre ont été réutilisés sur un espace en bas de l'allée. Le surplus sera déposé sur le parking du stade du SIVOM et sera mis à disposition des habitants de la commune.

### **Rue de la Chapelle**

Le marquage au sol est en cours, ainsi que l'installation des panneaux concernant les modifications de stationnement et cela dans un premier temps à titre d'essai.

Les riverains ont été informés ainsi que la direction de l'école Sainte-Cécile.

### **Cimetière**

Madame DOUSSON indique qu'elle a reçu deux propositions pour un logiciel de gestion du cimetière.

### **Cérémonie du 08 mai**

La manifestation intercommunale prévue sur les trois communes avec défilé de véhicules militaires pour laquelle le Conseil Municipal avait voté une participation de 2 000 € n'aura pas lieu car un tournage de film doit avoir lieu environ aux mêmes dates à St-Saturnin. La manifestation pourra être reportée à l'an prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 45.

<b>Année</b>	<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Nomenclature</b>
2024	13	Approbation compte administratif 2023	7.1
2024	14	Approbation compte gestion 2023	7.1
2024	15	Affectation résultats 2023	7.1
2024	16	Création poste adjoint technique 5/35 <sup>e</sup> accroissement activités	4.2

La Présidente de séance,

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GUILLOT

Jacques LUSINIER